

Tt retard de paiement entrainera l'application de pénalités calculées au taux de 1.5 X le taux de l'intérêt légal.N'est pas accordé d'escompte pour paiement anticipé.Tt professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (art L441-3 et L441-6 du code du commerce)

*Données à caractère personnel recueillies par E.Leclerc et destinées à la fourniture du service. Elles pourront être utilisées par E.Leclerc à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi informatique et Libertés, exercice de vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant par écrit à votre centre E.Leclerc.*